



# Le Petit Echo de Cremps

Site internet : [cremps.fr](http://cremps.fr)

<https://www.intramuros.org/cremps.fr>



web



## Sommaire

Compte rendu Conseil municipal	Pages 2 à 15
Vie associative	Pages 15 à 19
Cérémonies	Pages 20-21
La vie du village	Pages 21 à 23
Urbanisme	Pages 23-24
Etat civil	Page 24
Pluviométrie	Page 25
Environnement	Pages 25 à 26
Rencontres-conférences	Pages 27 à 28

Le Petit Echo de Cremps  
Tél. 05 65 24 74 27  
[cremps@orange.fr](mailto:cremps@orange.fr)

La mairie est ouverte les  
lundi de 13h à 17h  
mercredi de 9h à 12h  
vendredi de 13h à 16h

Avec ce Petit Echo vous  
trouverez un dépliant  
intitulé "Ordures  
ménagères : vers  
l'incitatif"

*Chères Crempsoises, Chers Crempsois,*

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente, au nom du conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Que celle-ci vous apporte santé, épanouissement, bonheur et la concrétisation des projets qui vous tiennent à cœur.

Commençons cette année 2023 par une bonne nouvelle : la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le

**samedi 21 janvier à 19h à la salle des fêtes**

Les élus seront heureux de vous rencontrer pour partager avec vous ce moment convivial autour d'un apéritif d'initiation, à cette occasion tous les nouveaux arrivants seront les bienvenus.

Ces dernières années ont été compliquées pour chacun et chacune d'entre nous. Alors que nous espérons des jours meilleurs, voilà maintenant presque un an que la Russie a envahi l'Ukraine. Une guerre aux frontières de l'Europe avec sa tragédie humaine et ses conséquences économiques, une inflation sur les produits énergétiques et alimentaires qui affecte les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, mes premiers souhaits sont des vœux de paix.

En 2023, et comme à notre habitude nous poursuivons notre engagement sur l'amélioration énergétique et électrique des bâtiments : ancienne école, mairie, église (projets en cours).

Dans le cadre de la sécurité, nous poursuivons notre étude de faisabilité, en collaboration avec les services du Conseil Départemental, concernant l'aménagement de la RD 26 pour que cette route qui traverse le centre bourg du village soit mieux sécurisée.

La bonne gestion de la commune permet une stabilité des taux de fiscalité et ceux malgré les contraintes budgétaires de maintenir des investissements pour garantir l'avenir, le dynamisme et l'attractivité du village.

La mise en place des dossiers prend énormément de temps au regard des exigences administratives et réglementaires et à l'obtention des aides financières.

Au niveau intercommunal, la CCPLL (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) a mis en place de nouvelles modalités de gestion de la voirie intercommunale.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) suit son cours et j'espère que 2023 sera l'année d'entrée en vigueur de ce document d'urbanisme.

Avant de conclure, je tiens à vous indiquer que le site internet mis en place par la mairie fonctionne très bien, les visites ne cessent d'augmenter. Une belle réussite : je vous invite à le consulter régulièrement et à vous inscrire à la newsletter.

Tenant compte du fait que certaines personnes ne sont pas équipées d'internet et respectant leur choix, nous souhaitons continuer à diffuser le Petit Echo en format papier ainsi que d'autres informations.

L'application internet « Intramuros » mise en place en coordination avec la CCPLL vous permettra, dans quelques semaines, d'avoir des informations sur les communes environnantes.

Notre village se veut attractif et dynamique, de nouvelles familles viennent s'y installer. Je tiens à remercier toutes les associations communales qui se mobilisent pour faire vivre notre commune.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire,  
**Nathalie RICARD**

## Comptes rendus des conseils municipaux

### Compte rendu du conseil municipal du 10 février 2022

#### Ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

#### Décisions par délégations :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : augmentations des loyers des logements :

- N° 2 du presbytère : 470,35 € à 474,25 € ; N° 1 au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école 362,70 € à 365,71 €.

#### Validation devis menuiseries logements presbytère :

12 menuiseries à remplacer PVC blanc oscillo battant. 3 devis proposés :

- Menuiserie Courrège : 9 472,89 € TTC en dépose totale (180 € forfait raccord compris dans le devis)

- Menuiserie 46 : 9 956,24 € TTC en rénovation.

- IDE Aluminium : 10 820,65 € TTC en rénovation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le devis de Menuiserie 46. Toutefois, vu l'augmentation du coût des matériaux, contact va être pris avec Menuiserie 46 pour s'assurer que le devis est maintenu au montant initial.

#### Validation devis remise en état parquet et escalier logement ancienne école :

Escalier bois à poncer et à vitrifier : 3 devis :

- DARIO Christophe : 1 594,25 €

- LEBRE SELLEN : 2 220,00 €

- MGSE RENOV : 4 144,80€

DARIO Christophe propose de la peinture V33, 2 semaines de travaux, et l'aspiration des poussières avec une aspiration branchée sur la ponceuse. Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le devis de Dario Christophe.

#### Nouvelle délibération ajout candélabre solaire abri bus Pech-Petit :

Lors de la délibération du 5/10/2021 il restait (35 %) à la charge de la commune soit 1 820 € H.T. Aujourd'hui le montant est de 2 059,61 € H.T dû à l'augmentation du coût des matériaux. Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le devis et souhaite que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais (vu l'antériorité de ce dossier).

#### Demandes de remise en état de chemins communaux :

1<sup>ère</sup> demande : chemin au lieu-dit « Mas Viel » : présentation des 3 parcelles concernées. Le propriétaire demande si la mairie peut remettre en état ce chemin pour qu'il puisse accéder à ses terres. Après examen il s'avère qu'il y a déjà un accès possible donc pas de remise en état prévue.

2<sup>ème</sup> demande : chemin au lieu-dit « Les Mindrous » : présentation des 14 parcelles concernées. Le propriétaire demande la remise en état de ce chemin pour qu'il puisse accéder à ses terres : ouverture du chemin sur 2.40 m de large, longueur 1 km 300. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable. L'ouverture de ce chemin pourrait dénaturer le lieu. Contact va être pris avec le demandeur pour voir s'il peut accéder à ses parcelles par un autre endroit (sur le haut du plateau).

#### Demande de modification du profil du chemin « Les Valses » :

Un permis de construire a été accordé pour un hangar de stockage et d'hébergement d'animaux avec une couverture photovoltaïque de 2 141 m<sup>2</sup>. La Direction Départementale des Territoires du Lot et la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ont émis un avis favorable.

Pour faciliter l'accès au bâtiment l'entreprise demande la modification du profil du chemin communal. Les travaux seront pris en charge par le demandeur.

Les conseillers demandent des explications complémentaires et une garantie de restauration du chemin.

**Demande de remise en état du Chemin de Beuzac :**

prévoir le rebouchage des trous avec remblais et castines.

**Projet 2022 :**

Changement de chauffage au presbytère : actuellement les 2 logements sont chauffés au gaz, Il est proposé d'installer une pompe à chaleur (3 entreprises locales vont être sollicitées)

La cave est bien isolée mais les combles sont à revoir.

Avant tous travaux, il faudra réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

Une visite des appartements sera réalisée avec les membres de la commission des bâtiments.

Garage : essayer d'avancer sur le projet. Doit-on prendre un maître d'œuvre ?

Ne serait-il pas mieux d'investir sur une amélioration de l'habitat locatif ?

Sur cette dernière question, une discussion sera menée avec les locataires au cours de la visite des 4 appartements avec les membres de la commission des bâtiments.

Salle intergénérationnelle : prévoir un revêtement pour le sol de la terrasse et rajouter une pergola.

Salle des fêtes : dallage de l'entrée en mauvais état, le remplacer éventuellement par un béton lavé ou un enrobé coloré plus facile d'entretien.

Remplacer la jupe en tissu devant l'estrade d'une longueur de 9.30 m. Devis proposé Béatrice Delfour avec présentation des différents tissus réalisés par une couturière : 265,40€ comprenant couture et velcro + tissus au choix 65 ou 92 € le ml selon la qualité. Les couleurs proposées ne convenant pas. Nous allons demander d'autres nuanciers (idée couleur « terracotta » entre autres)

Eglise : mise aux normes de l'installation électrique. Aucun des électriciens sollicités ne souhaitent réaliser les travaux. Des contacts vont être pris avec le diocèse de Cahors et un électricien industriel.

Local du corbillard : prévoir de refaire la toiture. 3 entreprises locales vont être sollicitées pour des devis.

**Informations diverses :**

- Sécurisation du village : demande a été faite auprès du Département pour l'installation d'un compteur de vitesse avant la mairie (en venant de Lalbenque). Une réunion publique sera organisée pour en expliquer les résultats.

- Sécurisation à « Biargues » : agglomération à 50 km/h avec pose de panneaux entrée et sortie de Biargues.

- Signalisation croisement « Beuzac » : à voir avec le Département

- Installation d'un panneau Stop route du Mas de Gouzou

- Marquage au sol à prévoir : route du Mas de Vinel, Route du Mas de Gouzou

- Terrain de pétanque : installer des spots à LED contre la salle des fêtes et dans les arbres (réponse en attente pour récupérer des poteaux en métal gris)

- Ancienne décharge : remplacement du grillage et débroussaillage. Ces travaux seront réalisés par la personne en charge de l'entretien sur la commune.

- Adressage : réception des plaques fin février-début mars. Quercy contact réalisera la pose vers le 15 mars. Avant il faut donc définir tous les emplacements. Le groupe de travail (Claude, Michel, Catherine, Josy) se réunira pour effectuer ces repérages.

Un kit de communication : un courrier explicatif, les plaques et attestations seront distribués à chaque administré dans les boîtes aux lettres.

- Internet : le nouveau site internet est publié, à ce jour il compte 20 inscrits, l'ancien est définitivement supprimé.

- Informatique : acquisition d'un ordinateur portable 599,99 € + HDMI 29,99 € + housse + souris soit un total de 675 € TTC

- Endurance équestre : elle aura lieu le dimanche 13 mars

- Elections : Présidentielles : les 10 et 24 avril ; Législatives : les 12 et le 19 juin à la salle des fêtes.

- Courrier d'un habitant des Fournets : il propose de combler « la laquette » près du cimetière pour agrandir la place et nous fait part de plusieurs remarques personnelles.

- Courriel d'une propriétaire de gîtes : Celle-ci nous informe avoir lu sur internet qu'elle pouvait demander l'exonération de la taxe d'habitation pour les chambres d'hôtes ou meublés de tourisme situés en Zone de Revitalisation Rurale. La commune est classée dans cette zone. Elle demande donc que le conseil municipal prenne une délibération pour cette exonération. Le conseil municipal a donné un avis défavorable.

**Compte rendu du conseil municipal du lundi 21 mars 2022****Ordre du jour.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 février 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Sont inscrits à l'ordre de jour l'approbation des comptes de gestion 2021, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2021. Mme le Maire désigne Michel MAROT Président de séance.

#### Approbation du compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Après discussion, le compte de gestion 2021 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Examen et vote du compte administratif 2021 :

présentation par le Président de séance, le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	5 614,85			53 366,29	5 614,85	53 366,29
Opérations exercice	17 751,97	106 477,61	136 153,61	180 101,23	153 905,58	286 578,84
Total	23 366,82	106 477,61	136 153,61	233 467,52	159 520,43	339 945,13
Résultat de clôture		83 110,79		97 313,91		180 424,70
Restes à réaliser	33 000,00				33 000,00	0,00
Total cumulé	33 000,00	83 110,79		97 313,91	33 000,00	180 424,70
Résultat définitif		50 110,79		97 313,91		147 424,70

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif.

#### Affectation du résultat :

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 97 313,91€

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

#### Présentation état des lieux des chemins communaux :

Il a été décidé de confier les travaux à réaliser avec l'épaveuse à la Société SASU Nicolas GILES pour une durée de 30 heures (Mme le Maire s'est abstenue). La priorité est de nettoyer le chemin qui va de la Croix de Beuzac aux Tourénates puis celui de la Croix de Bénail à la route du Mas de Vers.

Pour les travaux de moindre importance au niveau du matériel utilisé, nous allons solliciter Causse Paysagiste à Esclauzels et Patrick Molina à Cremps.

#### Informations diverses :

Ukraine : Les Crempsois ont répondu à l'appel aux dons lancé par la commune pour venir en aider à l'Ukraine. Les colis ont été déposés à Aujols puis acheminer avec ceux de Lalbenque, Laburgade, Aujols et Cremps via la commune d'Assier.

Demande de prêt d'une salle communale : Mme Sylvette Castiau du Mas de Batié souhaite organiser une vente de livres au profit de l'Ukraine. Il lui sera proposé la mise à disposition de la salle intergénérationnelle. La vente pourrait être organisée le jour des élections présidentielles (10 avril). Reste à définir avec Mme Castiau les modalités de reversement des fonds récoltés.

Adressage : les poteaux des plaques de rues sont arrivés vendredi 18 mars. La pose de ces plaques sera terminée mercredi 23 mars.

La mise sous enveloppe des numéros d'habitations ainsi qu'un flyer explicatif, une attestation de changement d'adresse ainsi que les cartes électorales sera effectuée mercredi 23 mars.

Ces enveloppes seront distribuées dans les boîtes à lettres.

Voirie communale : Un devis va être demandé à M. Alain Ilbert, technicien voirie à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Les 4 routes choisies sont les suivantes :

- La route de la Pouzeraque (jusqu'aux maisons en haut de la cote).
- Le chemin du Mas d'Albenque.
- Le chemin du lac du Mas de Vers.
- Le chemin du Pech de Raynal.

Voirie communautaire : Classement P1 (urgent)

Les 3 routes retenues sont les suivantes :

- Route des Fournets
- Route du peuplier
- Route du Mas de Batié

Menuiseries logements du Presbytère : Les fenêtres, porte-fenêtres et portes d'entrée des 2 logements vont être remplacées par la Sté Menuiseries 46. Après négociation, le tarif mentionné sur le devis du mois de Novembre a été maintenu. Cet investissement sera inscrit au budget 2022 ainsi que les demandes de subvention (FAST, DETR et Région).

PARC : Le Parc est à la recherche de projets de construction ou réhabilitation de bâtiments publics, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale qui pourraient servir de lieux d'expérimentation et de démonstration pour réaliser soit une toiture en lauzes, soit une isolation en laine de roche et/ou en chanvre local. Le conseil municipal va proposer au Parc 3 projets : la Mairie, le puits du Combal et le local à côté de l'église. M. Jean-François Hessel du Parc doit passer la semaine prochaine pour voir ses 3 projets.

Rapport 2021 de la Gendarmerie sur la commune de Cremps :

*Sécurité routière* : 7 infractions soit 10 heures d'intervention.

*Intervention* : 20 interventions dont 3 accidents de la circulation, 2 divagations de chiens, 1 tapage

*Délinquance* : 0 ; *Prévention* : 0

*Présence* : 112 heures de présence sur la commune en 2021.

Impôts directs : la commission des impôts s'est réunie le 16 mars.

Liste électorale : la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 17 mars (314 inscrits à ce jour).

Logement ancienne école : Mme Magali DARS a fait valoir son préavis pour quitter le logement. L'état des lieux a été effectué le 3 mars. Une prise de rendez-vous est prévue avec Nicolas Da-Ré, Service Logement au Département du Lot. Ce logement étant conventionné il convient donc d'étudier la réhabilitation possible et les aides accordées pour celui-ci.

Jupe estrade salle des fêtes : l'entreprise Delfour Béatrice de Cahors a émis un devis de 829,90 Euros T.T.C. (tissus ignifugé et confection). Ce devis a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal pour le remplacement de la jupe qui est fixée sur le devant de la scène de la salle des fêtes.

Eclairage terrain de pétanque : 2 poteaux doivent être posés sur le terrain de pétanque afin d'avoir un éclairage aux normes. Les trous seront effectués à l'aide d'une tarière louée chez Kiloutou à Cahors pour la somme de 110,87 € T.T.C. la journée. L'entreprise Chauff Clim a été contactée pour l'alimentation électrique de ce terrain.

Candélabre solaire : le panneau solaire de Pech Petit qui doit éclairer l'arrêt de bus sera posé le 28 mars.

Vide-grenier : la Gariotte Crempsoise a envoyé un courrier à la Mairie pour demander l'autorisation de faire un vide grenier le 15 mai 2022 avec un débit temporaire de boissons. Avis favorable.

Licence IV : la durée de validité d'un permis d'exploiter est de 10 ans. Patricia Conquet est titulaire de ce permis d'exploiter. Celui-ci est arrivé à expiration le 13/09/2021. Son renouvellement nécessite une formation d'une journée. Mme le Maire a interrogé le comptable public de la trésorerie de Lalbenque pour savoir si la collectivité pouvait participer au frais. Réponse du Trésor Public : « la formation est personnelle, et n'est pas liée à la commune. La personne peut très bien au lendemain de sa formation quitter la commune et exercer avec une autre licence. C'est donc à la personne de financer sa formation, et non à la commune, dans la mesure où elle n'est pas employée par la commune ». Cette formation sera effectuée par Patricia Conquet pour un coût de 210,32 €.

Cimetière : un devis va être demandé à Thierry Pouzergues pour l'aménagement du jardin du souvenir.

A 23h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 avril 2022

### Ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du lundi 21 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Vote du taux des taxes directes locales :

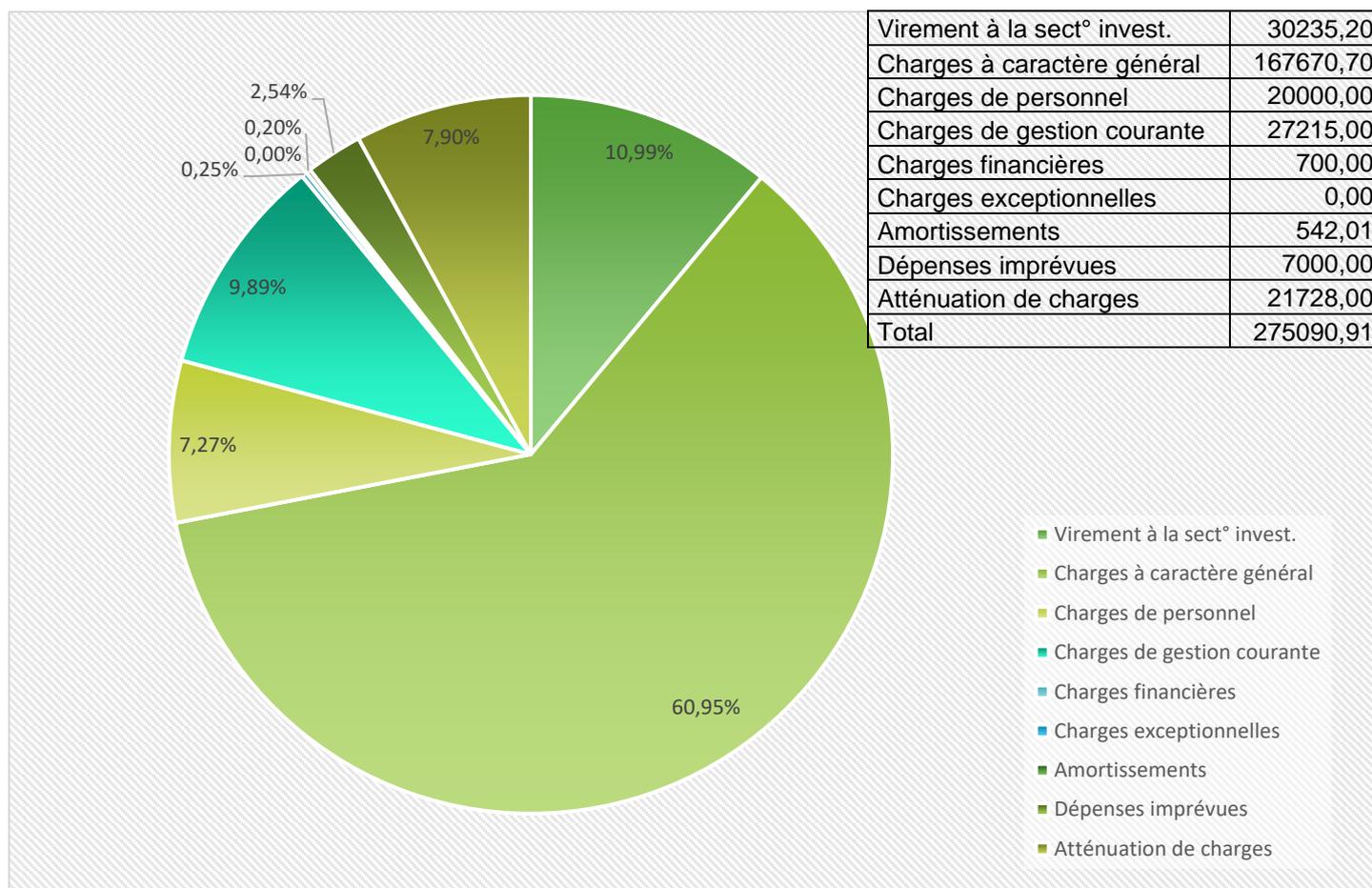
Vu le contexte actuel, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter pour cette année le taux des taxes locales de la commune. Les taux sont donc les suivants : Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 27,27 % Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 46,25% Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 14,45%. Pour information, les bases d'impositions sont révisées chaque année par les services fiscaux et celles-ci génèrent d'office une augmentation.

### Vote du budget primitif 2022 :

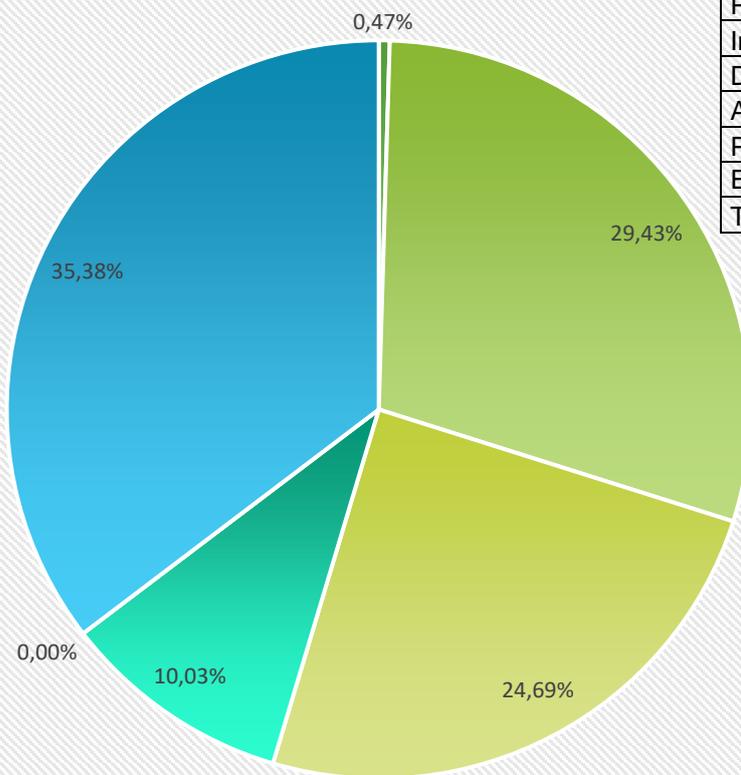
Le budget de fonctionnement dépenses et recettes est équilibré pour un montant de 275 090,91 €. Et celui de l'investissement dépenses et recettes est également équilibré pour un montant de 129 451,74 €.

Après présentation du budget primitif 2022 (fonctionnement et investissement), ce dernier est adopté à l'unanimité des présents comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



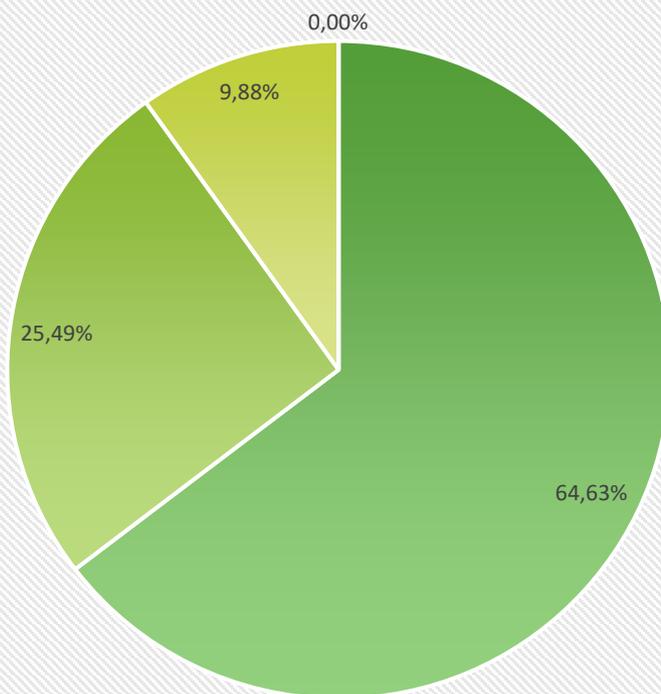
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**



Produits services	1300,00
Impôts et taxes	80953,00
Dotations participations	67924,00
Autres produits gestion courante	27600,00
Produits exceptionnels	0,00
Excédent reporté	97313,91
<b>Total</b>	<b>275090,91</b>

- Produits services
- Impôts et taxes
- Dotations participations
- Autres produits gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent reporté

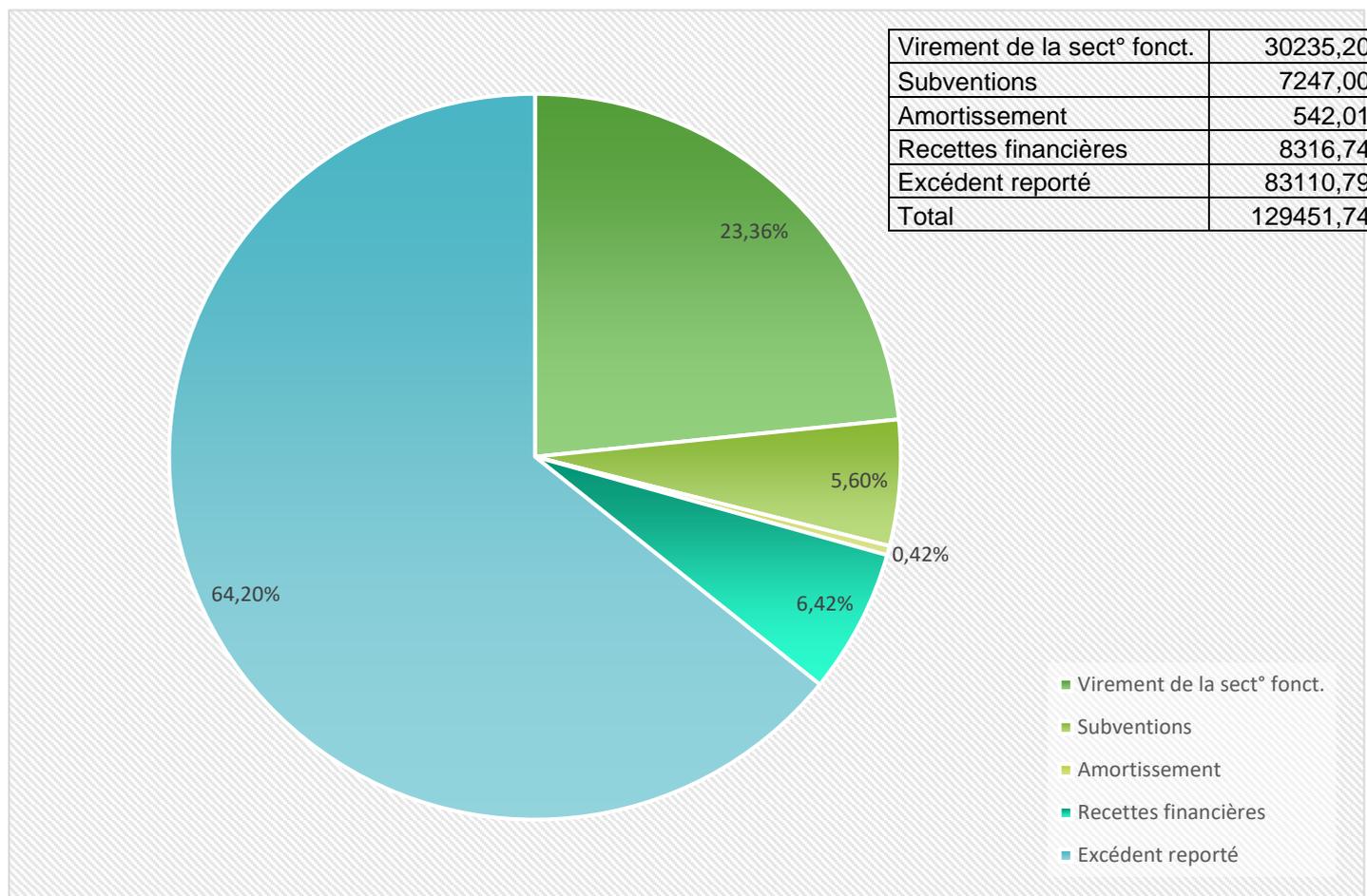
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**



Travaux	83660
Reste à réaliser	33000
Charges financières	12791,74
Déficit investissement	0
<b>Total</b>	<b>129451,74</b>

- Travaux
- Reste à réaliser
- Charges financières
- Déficit investissement

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Demande de subventions :**

Après avoir examiné toutes les demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'accorder, à ce jour, les subventions suivantes :

- **Ecole St Thérèse** : 565€ par enfant pour la scolarité 2021/2022 soit pour les 3 enfants scolarisés : 1 695,00 €.
- **Collège St Thérèse** : voyage organisé dans le Cantal : 30€ par enfant et par nuitée soient pour les 7 enfants scolarisés : 420 €.
- **Collège Emile Vaysse de Castelnau-Montratier** : voyage effectué en Bourgogne : 30 € par enfant et par nuitée soit pour 1 enfant : 90 € (la subvention sera versée directement à la famille).
- **FNACA** : 50 €.
- **Resto du Cœur Lalbenque** : proposition d'achat de produits de première nécessité d'une valeur de 100 €.
- **FCLF (Football club Lalbenque -Fontanes)** : 30 € par enfant inscrit soient pour les 5 enfants : 150 €.
- **Association Rallye Valse et Joyeuse** (chasse) : 400 €.
- **Association La Gariote Crempsoise** : 600 €.
- **Association Lot Allégro** : 200 €.

Le Conseil Municipal apportera son soutien aux autres associations communales dès que celles-ci en feront la demande.

**Demande de subventions menuiseries Presbytère :**

Dossier ajourné remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Informations diverses :**

- Acquisition de panneaux de signalisation : (route barrée et déviation) ainsi que quelques barrières.
- Entretien : Michel Deilhaes sera momentanément remplacé par Patrick Molina (minimum 1 jour / semaine au tarif de 15 € de l'heure).
- Cérémonie du 8 Mai : elle aura lieu le dimanche 8 mai à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié.
- Mas de Batié : certains riverains souhaitent la mise en place d'un sens unique. Pour information, cette route est classée d'intérêt communautaire, de ce fait il sera demandé l'avis au technicien de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne puis une réunion publique sera proposée à tous les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**Procès-verbal du 13 septembre 2022****Ordre du jour.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**Délibération voirie communale :**

Suite à deux accrochages de toitures qui ont eu lieu Route de Gouzou, le propriétaire de la maison concernée, sollicite la mairie pour que cette route (très étroite) soit en sens interdit (sauf pour les riverains). Un arrêté du Maire est nécessaire ainsi que la pose de panneaux indicatifs. Des renseignements vont être pris pour connaître exactement la réglementation en vigueur.

**Adhésion aux services du pôle numérique du Centre de Gestion 46 :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'adhésion au service dématérialisation du CDG 46. Elle fait part à l'assemblée que le CDG 46 propose d'adhérer aux nouveaux services du pôle numérique mise en place en vue de s'adapter à l'évolution des technologies et pratiques, mais aussi dans un souci de simplification et de transparence. Madame le maire soumet au conseil le projet de convention. Le montant de cette adhésion s'élève à 250 €/an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette convention,
- d'adhérer aux services du pôle numérique de CDG 46,
- de mandater Madame le Maire ou un adjoint pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Modification des statuts et l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**

Suite à la délibération DC/2022/072 du conseil communautaire du 16 juin 2022, il convient de mettre en conformité les dernières évolutions de compétences et les différentes évolutions de l'intérêt communautaire de la CCPLL. Il est proposé également de profiter de cet exercice pour rendre les statuts et l'intérêt communautaire en adéquation avec les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Proposition d'évolution des statuts :

**Compétences optionnelles :**

Point 1°) : ajout de la compétence, création, aménagement, gestion et entretien des voies vertes, conformément à la délibération DC/2022/009 du 17/02/2022.

Point 6°) : remplacement du terme Maison de services aux publics (MSAP) par Maison France Service.

**Compétences facultatives :**

- Suppression de la compétence : construction et gestion d'une maison funéraire.

Proposition d'évolution de la définition de l'intérêt communautaire :

- Compétences optionnelles

Point 1°) : l'intérêt communautaire est défini comme suit : Adhésion au syndicat mixte des voies vertes du Lot.

Point 3°) : modification des voiries d'intérêt communautaire, conformément à la délibération DC/2022/012 du 17/02/2022.

L'intérêt communautaire est défini comme validé en conseil communautaire du 17/02/2022,

Point 4°- b) : l'intérêt communautaire est défini comme suit : Gestion de la médiathèque à Lalbenque et de la bibliothèque à Limogne en Quercy.

Point 5°) : suppression de l'intérêt communautaire création et gestion d'un service de portage de repas à domicile. Comme pour toute modification statutaire, chaque commune membre doit délibérer pour approuver le projet de modification des statuts dans un délai de 3 mois maximum à compter de sa notification par l'EPCI. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du projet des statuts et de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité 1°) d'approuver la modification statutaire portant la révision des statuts et de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1er juillet 2022,

2°) d'approuver les statuts et l'intérêt communautaire tels que présentés et annexés à la présente délibération, 3°) de mandater Madame le Maire pour effectuer l'ensemble des formalités nécessaires.

### **Adoption de la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Cremps, son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mme Le Maire, vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis du comptable public

Considérant :

- que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- que cette norme comptable s'appliquera au budget principal (budget de la commune).

Après en avoir délibéré :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Cremps.
- 2.- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Reversements cautions à :**

Mme NOZIERES Edwige

Madame le Maire fait part aux conseillers du départ de Madame NOZIERES Edwige, locataire du logement n°2 de l'ancien Presbytère. Elle précise :

- que l'état des lieux a été réalisé et qu'il ne laisse apparaître aucune anomalie sauf des travaux de remise en état dus au temps et à l'usage du logement.
- le montant de la caution versée à l'entrée des lieux s'élevait à 462,65 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser la caution d'un montant de 462,65 € à

Mme NOZIERES Edwige à concurrence des sommes restant à recouvrer.

Mme DARS Magali

Madame le Maire fait part aux conseillers du départ de Madame DARS Magali, locataire du logement n°2 de l'ancienne école.

Elle précise :

- que l'état des lieux a été réalisé et qu'il ne laisse apparaître aucune anomalie sauf des travaux de remise en état dus au temps et à l'usage du logement.

- que le montant de la caution versée à l'entrée des lieux s'élevait à 330 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reverser la caution d'un montant de 330 € à Mme DARS Magali à concurrence des sommes restant à recouvrer.

### **Informations diverses :**

-Point voiries communales et communautaires :

Le goudronnage des routes : - du peuplier, des Fournets, Chemin du Mas d'Albenque, Chemin du Pech de Raynal, va être effectué les jours prochains. La route du Clos Del Mas sera refaite l'été prochain. Suite à un éboulement concernant la route communale du Roucal, la mairie prendra un arrêté pour interdire la circulation aux poids-lourds de plus de 3,5 T sur cette dernière.

-Cours de Qi Gong : tous les mercredis à la salle des fêtes.

-Site internet : la municipalité s'efforce toujours d'améliorer ce service, elle regrette simplement qu'il n'y ait pas plus d'abonnés à la Newsletter.

-Visages du Mali : vendredi 07 octobre de 10h à 12h atelier cuisine et à repas à la salle des fêtes de Cremps où le Mali sera mis à l'honneur.

- Sécheresse : Mme la Maire a adressé un courrier à Mme la Préfète pour que la commune soit reconnue en situation de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de cet été.

-Travaux appartement : l'entreprise Baysse a présenté un devis de 696 € pour réparer une fuite d'eau dans l'appartement au rez-de-chaussée de l'ancienne école. Travaux en cours.

- Fermeture de la Trésorerie : La perception de Lalbenque est fermée depuis fin août, notre référent est M. Norman Guardia basé à Cahors, il viendra se présenter en Mairie le 12 octobre.

- Congrès départemental des maires et élus : il aura lieu le vendredi 30 septembre au Parc des Expositions de Cahors.

- Vidange fosses septiques : possibilité de se regrouper pour avoir un meilleur tarif. La mairie va solliciter 3 entreprises pour des devis.

- Marché d'été à Cremps : une réussite pour une première ! La municipalité réfléchit pour améliorer cet évènement. L'année prochaine, il commencera vers le 15 juin. Nous remercions tous les commerçants et les clients qui ont contribué à sa réussite.

- Pétitions pour remettre les anciens panneaux signalétiques des hameaux : des habitants ont fait remonter leur mécontentement auprès de la mairie. Les hameaux des Fournets, Mignot, Les Bories et Mas de Vers sont concernés. Mme le Maire demande aux élus de prendre le temps de la réflexion.

- Travaux cimetièrre : devis de 5 263 euros TTC des pompes funèbres Pouzergues est accepté par la mairie pour remettre en état le jardin des souvenirs (1 abstention).

- Route du Mas de Batié : une réunion sera organisée avec le maire et les habitants du hameau pour étudier la faisabilité d'un sens unique et/ou d'interdire la circulation aux poids-lourds de plus de 3,5 T (sollicitations faites par quelques riverains). La municipalité s'en remettra aux souhaits des résidents.

La séance est levée à 22h15.

## **Procès-verbal du 27 octobre 2022**

### **Ordre du jour.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Décision par délégation :**

le loyer du locataire de l'appartement du rez-de-chaussée passe de 465,66 € à 482,42 € à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Délibération passage M57 :**

une date a été oubliée lors de la présente délibération, il s'agit de la date de la DGFIP qui approuve le passage à la M57. Il faut donc rajouter sur cette délibération la date du 20 septembre 2022. Modification approuvée à l'unanimité.

**Mise en œuvre du reversement du produit de la taxe d'aménagement :**

la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : • permis de construire • permis d'aménager • autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Suite au dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 20 septembre 2022, il a été décidé à l'unanimité que les communes gardent 100% de la taxe. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**Démarche de subvention :**

la nouvelle association ELAN (Entente Loisirs ANimations), sollicite le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention. Ce dernier décide à l'unanimité d'allouer une subvention pour l'année 2022 et le démarrage de l'association d'un montant de 300 €.

**Virement de crédits :**

l'opération de subvention mentionnée ci-dessus s'effectuera par le virement de crédits suivant : Entretien voies 615231 (-300 €) ; Subvention association 6574 (+ 300 €). Approuvé à l'unanimité.

**Correspondant incendie :**

Claude CONQUET a été désigné correspondant incendie pour la commune de Cremps. A partir du 01/01/2023 le SDIS n'effectuera plus les contrôles techniques des bornes et bouches à incendie. Le contrôle sera à la charge de la commune.

**Mise à disposition des salles aux associations communales :**

à partir de ce jour les salles communales seront mises à disposition gratuitement aux associations de la commune. Une convention devra être signée entre les 2 parties. Il sera mentionné les engagements qu'elles devront prendre tels que : fournir le calendrier des manifestations en début d'année, nettoyer les salles après chaque utilisation, (sauf pour la grande salle des fêtes, la personne en charge de l'entretien s'en occupera), donner tous les documents administratifs. Vote à l'unanimité.

Pour rappel : la Gariote Crempoise : utilise la salle intergénérationnelle tous les lundis de 14h à 17h (atelier tricot) ; son assemblée générale se tiendra le samedi 19 novembre à 14h30. Et le 2<sup>ème</sup> marché de Noël aura lieu le dimanche 11 décembre.

L'association ELAN utilisera la salle intergénérationnelle tous les 1<sup>ers</sup> dimanches du mois (à compter du 6 novembre atelier jeux de société en famille).

**Renouvellement convention de service avec le Centre de Gestion du Lot sur la « Protection des données personnelles » :**

dans le cadre de la protection des données à caractère personnel dit « RGPD » il convient de renouveler la convention pour l'année en cours et les deux années suivantes. Le forfait annuel pour la commune est de 390 €. Renouvellement approuvé à l'unanimité.

**Réalisation du plan communal de sauvegarde :**

la commune doit mettre en place un plan de sauvegarde, cela comprend notamment le risque incendie. Le conseil municipal a deux ans pour le réaliser. Un groupe de travail sera nécessaire pour réaliser ce PCS, il sera constitué de Michel Marot, Josy Cournède, Jérôme Pouzergues, Claude Conquet et Nathalie Ricard.

**Informations diverses :**

-Sécheresse : Mme le maire a fait la demande de calamités agricoles, liées à la sécheresse, pour la commune de Cremps. Quelques habitants ont constaté des fissures au niveau de leurs maisons d'habitations. Mme le Maire va demander aux services préfectoraux quelles sont les démarches à effectuer.

-Cimetière : une habitante de la commune fait part au conseil municipal que deux stèles ont été volées, au cimetière, sur la même tombe.

-Travaux d'isolation à la mairie : un audit doit être réalisé par la TE46.

-Appartement de l'école (à l'étage) : il est nécessaire de repenser l'aménagement intérieur de cet appartement, il a été décidé de faire appel à un architecte.

-Equipements : le comité des fêtes sollicite le conseil municipal pour l'achat de tables et de bancs supplémentaires ainsi qu'une grille pour la gazinière du four : il a été décidé de demander un devis pour l'achat de 20 tables et 20 bancs ainsi que pour la grille auprès du fournisseur de la gazinière.

-Arrêté du Maire : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris deux arrêtés pour un agent rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, Groupe B, dans le cadre l'IFSE augmentation du coefficient 3 à 5 (soit de 73,97 € à 123,28 € par mois à compter du 01.10.2022) et une augmentation dans le cadre du CIA (prime de 500 € pour l'année 2022 au lieu de 350 € pour l'année 2021)

-Lac du Fraysse : samedi 29 octobre : point sur l'organisation de l'inauguration au Lac du Fraysse

-Illumination de Noël : Il a été décidé de maintenir les illuminations de Noël. Ces dernières se feront en adéquation avec les restrictions énergétiques. Voir pour l'achat de motifs supplémentaires (déstockage au magasin Ca Carton)

-Cérémonies :

- la cérémonie aux monuments aux morts aura lieu le 11 novembre à 11h.

- la cérémonie des vœux aura lieu le 21 janvier 2023

- Lac du Fraysse : l'interdiction de pêcher au Lac du Fraysse est prolongée d'un an

- nettoyage du sous-sol de la salle des fêtes : prévoir une date

La séance est levée à 22h20

**Procès-verbal du la séance du 20 décembre 2022****Ordre du jour.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : motion sur la desserte et le désenclavement de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse (l'assemblée délibérante est d'accord).

**Délibération revalorisation des loyers au 01/01/2023 :**

augmentation de 3,49%.

Logement de l'ancienne école passe de 504,75€ à 522,37€.

Logement du Presbytère passe de 470,35€ à 486,77€.

Logement de l'ancienne école passe de 362,70€ à 375,36€.

**Demande de participations aux voyages scolaires :**

Ecole publique de Lalbenque : 5 jours 4 nuitées

1 classe en février 2023 : CP/CE1 Moulin des Sittelles à Burlat (81)

1 classe du 6 au 10 mars 2023 : CE1/CE2 : Chalet du Ticou à Bolquère (66)

3 classes du 12 au 16 juin 2023 : CM1/CM2 : Base de plein air de Mézels (46)

8 élèves concernés sur la commune : 25€ / nuit / enfant (total 800€).

Ensemble scolaire Sainte Thérèse de Lalbenque : 5 jours 4 nuitées

Séjour aux Angles (66) du 16 au 20 janvier 2023

2 élèves concernés sur la commune : 25€ / nuit / enfant (total 200 €)

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour un montant de 1000€ (2 absentions)

#### **Virement de crédits :**

Virements de 800€ pour école publique et 200€ pour école privée du compte spécifique n°615231 vers compte subvention/asso et autres de droit privé n°6574.

#### **Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour les travaux de voirie :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des programmes de travaux de modernisation de la voirie sont portés annuellement par la CCPLL et les communes adhérentes, respectivement pour la voirie communautaire et pour la voirie communale. L'adhésion arrivant à son terme, celle-ci doit être renouvelée pour une durée de 4 ans (2023/2026). Adoptée à l'unanimité.

#### **Convention SDIS :**

durée 1 an renouvelable. Demande de convention avec un logiciel (CR+). Une délibération est nécessaire pour avoir tous les droits d'accès et d'information. Claude Conquet (réfèrent SDIS) et le secrétaire de mairie seront chargés de l'information et de la mise à jour sur le logiciel. Convention adoptée à l'unanimité.

#### **Convention RASED :**

Madame la maire soumet à l'approbation aux membres du conseil, la participation financière à raison de 2 euros par enfant inscrit aux écoles de Lalbenque au RASED. Il s'agit d'un Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en difficulté qui propose un accompagnement et une meilleure prise en charge des enfants. Cette demande doit financer l'achat de matériel pour une psychologue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les membres du conseil municipal demandent un complément d'information sur le statut de la psychologue.

#### **Motion sur la desserte et le désenclavement de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse :**

Madame la maire soumet à l'approbation du conseil municipal la motion proposée par le Département et validée en conseil communautaire concernant la ligne ferroviaire POLT (Paris-Orléans-Lyon-Toulouse). Cette ligne ferroviaire est très détériorée, et les trains circulent de moins en moins ce qui impacte très fortement l'accès à notre département du Lot. A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent et valident cette motion.

#### **Informations des commissions :**

Conseil d'école : le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 14 novembre 2022 à laquelle a assisté Joseline Cournède a été envoyé à tous les élus.

Syded : le compte-rendu de la réunion du Syded du 16 novembre 2022 à laquelle a assisté Agnès Lérís a été envoyé à tous les élus. Programme : faits marquants depuis la dernière rencontre - bilan des principales actions réalisées – plusieurs thèmes ont été abordés : réduire les déchets ; lutte contre les dépôts sauvages : cadre juridique et plan d'action.

Collecte solidaire : Agnès Lérís propose d'organiser sur la commune une collecte solidaire en partenariat avec Emmaus Cahors. Ce projet collaboratif pourrait être mis en place avec les communes voisines. Programme et action à définir.

#### **Informations diverses :**

- Ordures ménagères : un flyer explicatif est en cours de réalisation sur la nouvelle taxe des ordures ménagères instaurée par la communauté de communes.

- Site internet : la mise en page de la page d'accueil a été modifiée.

- Intramuros : l'application intramuros mise en place en coordination avec la CCPLL permet d'avoir des informations sur les communes voisines. Cette adhésion est gratuite pour les 23 communes. M. Yann Sabatier, informaticien sur la commune propose bénévolement de s'occuper de la mise à jour de cette application. Proposition validée à l'unanimité.

- Lac de la Pouzeraque : vol de pierres taillées sur muret du lac de La Pouzeraque. L'entreprise IFABB a remplacé les pierres – Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lalbenque.

- Restauration du garde-corps enfoncé de la mairie : devis réparation estimé à 1400,16€ - l'assurance a été contactée : franchise de 780,00€. Dossier mis en attente pour le moment.

- Entretien : le taux horaire de M. Patrick Molina sera de 17€/h à compter du 01/01/2023. Validé à l'unanimité.
  - Petit Echo en cours de préparation : distribution prévue en janvier 2023.
  - Cérémonie des vœux arrêtée au 21 janvier 2023 : proposition d'un apéritif dînatoire. Les élus vont consulter plusieurs commerçants locaux.
  - Carte de vœux : proposition de carte de vœux qui sera adressée à chaque habitant de la commune.
  - Regroupement de vidanges des fosses septiques : Josy Cournède s'occupe de ce dossier, elle attend les devis de 3 entreprises (qu'elle a relancé à plusieurs reprises).
  - Urbanisme : 2 permis de construire au Mas de Balard et Route d'Aujols.
  - Monument aux morts : socle dégradé (gel des pierres) - devis réalisé par l'entreprise IFABB (2739,00 € TTC) validé à l'unanimité.
  - Eglise : mise aux normes électrique, un seul devis en notre possession. Recherche d'entreprises spécialisées dans ce domaine pour l'obtention d'autres devis.
  - Côte du peuplier : risque de chute d'arbres.
  - Mairie : la mairie sera fermée du 26 au 31 décembre 2022.
- La séance est levée à 23h.

## Vie associative

### Le Comité départemental d'équitation a voté son nouveau bureau

À la tribune, Claude Saramon (président du CRE Occitanie), Jean-Claude Decros (trésorier du CDE du Lot), Jean-Marie Laudat (président du CDE) et Louis Masbou (secrétaire du CDE).

Le 3 mars à 19 h, à la salle socioculturelle de Cremps avait lieu l'élection du comité départemental d'équitation du Lot. La liste de Jean-Marie Laudat a été élue à 68,5 % des votes, Claude Saramon président du comité régional d'équitation Occitanie ainsi que son comité directeur : Marie-Christine Bégaud, Louis Masbou, Jean-Claude Decros, Philippe Della Vedova, Francis Marchal, Charlotte Delnaud, Vincent Halphen.

Le président a remercié la commission de surveillance des opérations de vote : Boris Laub (vice-président du club hippique de Quercy Pradines), Hélène France (présidente de l'Etrier de Cahors Bégoux), Virginie Renaudin (présidente du Centre équestre de Seuzac). Il a aussi eu un mot pour les clubs et associations organisateurs de compétitions, les enseignants, les bénévoles qui ont respecté la réglementation sanitaire. Les clubs ont bien fonctionné pendant la période Covid et le nombre de licences a augmenté. Un centre de formation va ouvrir au club poney cheval à Figeac, sous la responsabilité de Martin Moreau et Coline Bayle.

Le comité départemental d'équitation du Lot apporte son soutien depuis la création. La Fédération française d'équitation a accordé une aide exceptionnelle qui a permis l'achat d'obstacles de derby. Ils ont été mis en place dans les clubs pour développer cette discipline nécessaire pour les examens.

Le concours d'endurance équestre qui se déroulait habituellement fin février à Cremps, a été reporté au dimanche 13 mars. Ces épreuves clubs débiteront à partir de 8 h, elles comptent pour le championnat départemental d'équitation du Lot. Un stage de chronométrage réservé aux jurys aura lieu samedi 12 mars. Venez découvrir cette discipline. Un service de restauration vous attend sur place.



## **Endurance équestre – Dimanche 13 mars**

Les épreuves d'endurance équestre organisées par l'association Les 2 Jours du Quercy se sont déroulées le dimanche 13 mars à Cremps à partir de 8 heures.

Plusieurs cavaliers n'ont pas pris le départ ou certains ne se sont pas déplacés à cause du mauvais temps.

Malgré tout, il y a eu 78 engagés sur les onze catégories d'épreuves. Et 66 cavaliers ont été classés.

Les résultats du championnat du Lot sont les suivants :

**Club 2 (22 km)** : 1re, Elisabeth Massot sur Heavy Métal Angel Patch moyenne 13,578 km/h ; 2e, Alicia Varner sur Djanard Al Man moyenne 12 km/h.

**Club Elite (44 km)** : 1er, Didier Fraysse sur Captan Swing moyenne 14,533 km/h ; 2e, Elia Teil sur Ace moyenne 13,321 km/h ; 3e, Jade Courdesse sur Zagora Milin Avel moyenne 13,312 km/h.

**Club G.P (60 km)** : 1re, Léna Courdesse sur Nasriya A ALSH moyenne 14,881 km/h.



Avant de donner rendez-vous à l'an prochain, Jean-Marie Laudat a chaleureusement remercié tous ceux qui ont aidé à l'organisation et à la réussite de ces 2 jours : les bénévoles, le comité des fêtes qui s'occupait de la restauration, la maire, rappelant au passage que la préfecture n'avait pas autorisé l'endurance le 27 février à cause de la situation sanitaire.

## **Assemblée générale de la société de chasse**

La société de chasse « Rallye valse et joyeuses » a tenu son assemblée générale extraordinaire le 30 juillet 2022 à 9h à la salle intergénérationnelle.



### Bilan de la saison 2021-2022 :

46 sangliers ont été prélevés, plan de chasse chevreuil réalisé (50 attributions), plan de chasse cervidés non réalisé (1 biche)

3 trios de lièvres ont été lâchés ainsi que 2 lâchers de faisans et 1 lâcher de perdreaux.

Jean-Luc Cournède a prélevé en tant que piégeur : 19 renards, 6 fouines, 35 pies et en tant que garde-chasse particulier : 7 renards, 5 corbeaux, 4 pies.

### Préparation saison 2022-2023

Michel Bouscary a été élu président de la fédération départementale des chasseurs du Lot. La cotisation "contribution territoriale" a été suspendue.

La famille VALETTE est d'accord pour nous laisser la cabane de la chasse pour 1 ou 2 saisons supplémentaires. Il a été décidé d'augmenter le loyer de 50€, il passe donc à 250€ par association

Déclaration d'arme : elle doit être faite avant le 01/07/2023 soit par internet soit à fdc46.

Formation décennale à la sécurité : elle est obligatoire, elle peut se faire en distanciel ou en présentiel.

La mairie nous a attribué une subvention de 400€.

Le chapitre 3 a été validé, par délégation de pouvoir ont été nommé directeurs de battue : CONQUET Nicolas, GILES Nicolas, DEILHES Michel, POUZERGUES Jérôme, de LAPIZE Bruno, BERTHIE Didier, RICARD Patrice, VIALETTE Olivier.

Prix des cartes : Propriétaires de plus de 5ha ou résident : 30€, Cartes « étranger » 150€, Cartes 'battue' 50€, Plan de chasse chevreuil : 50 attributions, 38 en battue, 12 en tir d'été.

Plan de chasse cervidés : 1 attribution (1 cerf)

Ouverture et fermeture : voir arrêté préfectoral

Battue aux sangliers : du 11 au 30 septembre (dimanche matin seulement). Du 1<sup>er</sup> au 30 octobre (samedi matin et dimanche matin).

Battue aux chevreuils : du 11 au 30 septembre (samedi journée et dimanche après-midi).

Battue au cerf : mardi 27 et jeudi 29 décembre.

Lièvres : du 18 septembre au 30 octobre (seulement le dimanche), du 1<sup>er</sup> novembre au 18 décembre samedi, dimanche, mercredi.

#### Aménagement du territoire de chasse

A ce jour, 1203 ha de droit de chasse sont enregistrés à la Fédération départementale des chasseurs du Lot.

6 miradors supplémentaires ont été achetés : 3 vont être mis sur la route de Biargues, 2 au Pech de la Croix.

Le moto-pompe est en panne, soit il va être réparé soit on va devoir en acheter un autre.

3 droits de chasse ont été refusés.

Pas de lâcher de faisans ni de perdreaux pour cette année

Lâcher de lièvres à déterminer.

**Le Président, Olivier Brugidou**

**Les sociétés de chasse  
de Cremps et Laburgade  
organisent leur traditionnel banquet  
le dimanche 19 mars 2023  
à 12h30 à la salle des fêtes de  
Cremps**

### **Comité des Fêtes : bilan de l'année écoulée**

L'année 2022 fut enfin synonyme de reprise « quasi nominale » des activités du comité des fêtes après ces 2 années perturbées par le covid et les limitations que la situation exceptionnelle imposait.

En mars dernier, nous avons donc renoué avec la restauration de la course d'endurance. Quel plaisir de revoir galoper les chevaux sur les chemins de Cremps et sentir à nouveau les grillades accueillir les cavaliers fatigués ... mais aussi très pressés de poursuivre avec une nouvelle boucle de course... Et quel plaisir de voir l'équipe du comité des fêtes trouver et retrouver ses marques dans l'organisation, le tout dans la bonne humeur.

En juillet, la traditionnelle fête votive a repris une recette simple et conviviale pour réunir crempsois et voisins de Cremps autour d'un petit repas, de musique, de danses et surtout d'échanges. Les échanges sans retenue, c'est sans doute ça qui nous manquait le plus depuis 2 ans.

Cette édition fût également l'occasion de partager l'ouverture des festivités avec l'association crempsoise LotAllegro qui proposa un concert de musique classique de haute qualité au sein de l'église Notre Dame

La clôture de la fête sous les marronniers fût l'occasion d'accueillir les élus de Cremps, des villages voisins mais aussi le député de notre circonscription Aurélien Pradié autour de la fameuse marquisette et des petits fours préparés, encore une fois, par notre équipe dynamique.

C'est dans ces moments-là qu'on se dit : un village sans fête n'aurait pas la même saveur !

Nous ne sommes pas encore suffisamment nombreux pour faire plus, ou plus souvent, mais l'ambiance et l'enthousiasme sont là, alors venez nous rejoindre pour organiser nos prochaines manifestations :

- **Loto le dimanche 5 février 2023**

- **Course d'endurance les 11 et 12 mars 2023**

- **Concours de belote le 25 mars 2023**

- et nous avons besoin de nouveaux membres pour pouvoir faire une belle fête 2023 à la fin juillet !

Bonne et heureuse année à vous et vos familles et profitez des plaisirs simples de notre village !

**Le comité**

[cf.cremps@yahoo.com](mailto:cf.cremps@yahoo.com)



## **Les ateliers créatifs et de pâtisserie de l'association ELAN : Un moment de partage et de belles rencontres avant les fêtes de fin d'année.**

Dimanche 4 décembre, une quinzaine d'enfants, accompagnés par leurs parents, ont participé aux ateliers créatifs de Noël proposés par l'association ÉLAN, à la salle intergénérationnelle de Cremps.

Petits et grands ont pu s'initier à l'origami, avec Reina : les enfants sont repartis avec leurs créations, étoiles, chaussettes de Noël et petites boîtes cadeaux... Ils ont confectionné plusieurs objets décoratifs : couronnes naturelles avec Josy, suspensions pour le sapin en forme de bonhomme de neige en bois, préparés par Christophe et Paul, petits bonnets en laine avec Sylvie et Aline, cartes de vœux et autres dessins de Noël...

Pendant ce temps, à la cuisine, l'atelier pâtisserie, animé par Hervé et Dany, a eu beaucoup de succès auprès des enfants, qui



ont découpé et décoré des sablés de Noël.

Un goûter a été offert aux petits comme aux grands, ravis de déguster papillotes en chocolat et sablés préparés par nos apprentis pâtissiers. Un moment de partage et de belles rencontres avant les fêtes de fin d'année.

Merci aux bénévoles et membres de l'association d'avoir contribué à ce que cet événement soit un grand succès.

**La Présidente, Sylvie Bankaert**

## **La Gariote Crempoise - 2<sup>ème</sup> Marché de Noël le dimanche 11 décembre**

Il a fait froid, très froid... mais le soleil, le vin chaud et les châtaignes grillées étaient au rendez-vous...

**25** exposants (14 à l'extérieur et 11 à l'intérieur), ont répondu présents en proposant une très grande variété de produits (miel, bougies, créations en laine, produits portugais, objets en bois, beurre de karité, savons, escargots, foie gras, création de luminaires, crèmes, pollen, huiles corporelles, aquarelles, création de sacs, lingerie, vêtements, décoration de Noël, plateau de bois, résine, bijoux, dessous de verre, safran...).



L'association « ELAN » présente sur l'estrade de la salle des fêtes a organisé des activités pour les plus petits. Ces animations ont permis aux enfants d'attendre la venue du Père Noël en fin d'après-midi. La joie était collective...

Palmire et Tonio nous ont régales avec un repas original à connotation portugaise, pris dans la salle intergénérationnelle.



Thierry proposait des pizzas et l'orchestre « Balivernes d'Occitanie » a animé notre manifestation... Beaucoup de travail pour les membres de l'association « la Gariote Crempsoise » et de l'avis général ce 2<sup>ème</sup> marché de Noël fut une belle réussite. Merci à toutes et à tous pour votre implication, votre dévouement et votre dynamisme....

### **Bilan 2022 très positif et encourageant**

Voilà maintenant un an que l'association « la Gariote Crempsoise » a officiellement repris ses activités. Son équipe a beaucoup œuvré pour vous apporter le maximum de diversité, d'animations, de découvertes et de rencontres...

- Dimanche 15 mai, **1<sup>er</sup> vide grenier** sur la place des festivités (**33** exposants ont répondu présents dont 16 Crempsois et Crempsoises à qui nous disons un grand MERCI).
- Lundi 20 juin, **journée découverte** du joyau végétal du Périgord noir, les magnifiques jardins du Manoir d'Eyrignac en Dordogne. **18** personnes de CREMPS et d'ailleurs ont participé à cette promenade bucolique.
- Dimanche 25 septembre, après un été très chaud.... nous nous sommes retrouvés **15** pour une **2<sup>ème</sup> journée découverte** à l'occasion des « Montgolfiables » de Rocamadour. Restauration à « la table du Curé », flânerie dans les rues bondées de Rocamadour.
- Enfin, dimanche 11 décembre, le marché de Noël a accueilli, **25** exposants proposant une grande variété de produits. Il a fait très froid, mais il y avait le soleil, le vin chaud et les châtaignes grillées...

Chaque manifestation à Cremps, a été animée par le groupe « Balivernes d'Occitanie ».

Bien entendu, les membres de l'association n'ont pas cessé pour autant leurs activités. Elles (car nous n'avons pas le plaisir de rencontrer des messieurs !!!) Se sont retrouvées tous les lundis après-midi, salle intergénérationnelle, pour tricoter (c'est l'activité première), échanger sur de futurs projets, jouer à des jeux de société et bien sûr faire une pause gourmande...

Ce bilan très positif prouve notre dynamisme, montre notre envie de faire vivre notre village, vous incite à venir nous rejoindre et vous permet de venir vivre autre chose dans une ambiance chaleureuse, conviviale, amicale et naturelle...

N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Si nous y parvenons, 2023 sera aussi riche en évènements.....

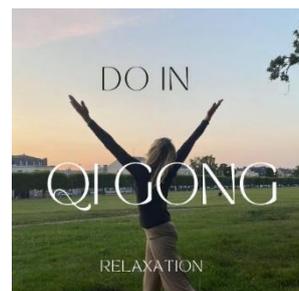
Encore un grand MERCI à toutes les copines qui sont devenues des amies pour leur implication, leur présence et surtout leur dévouement.

**La présidente, Monique COUYBA**

### **Qi Gong**

L'association « les mouvements du cœur » propose des cours de Qi Gong tous les mercredis de 10h45 à 12h00 à la salle intergénérationnelle.

Pour tous renseignements, contactez Florence : 06 63 32 95 21  
(lesmouvementsducoeur@gmail.com)



## La veillée de l'association « la caussenarde »

### Quel avenir pour la filière laine ?

A la veillée du 11 février dernier à la salle des fêtes de Cremps, l'association "la Caussearde" représentée par la directrice Danielle Angé, Françoise Piétri responsable des savoir-faire et Pierre Réveillac, éleveur de la brebis à lunettes sur Livernon, tenait une conférence sur la valorisation de la laine en présence du Directeur du P.N.R des Causses du Quercy et de la Maire de Cremps devant un public intéressé par le sujet...

La brebis à lunettes est parfaitement adaptée à notre territoire par ses qualités : rustique, elle peut vivre dehors presque toute l'année ; c'est une grande marcheuse, elle part en transhumance pour nettoyer et reconquérir les espaces embroussaillés. Une relation d'interdépendance la lie à l'éleveur. Sans elle pas de paysage entretenu ; sans lui elle ne pourrait pas survivre...

Cette association s'intéresse à la problématique de la laine, considérée comme un déchet après la tonte qui, elle, coûte très cher à l'éleveur et dont il ne peut se soustraire vu que la vie de la brebis en dépend. "La Caussearde" essaye d'apporter des solutions pour revaloriser cette matière noble de plus en plus prisée pour son gonflant, sa chaleur, ses multiples usages (fil, tissus, rembourrage, recyclage, matériau d'isolation facile à recycler). De nombreux partenaires : tondeurs, laveurs, matelassiers, artisans, feutriers, créateurs, teinturiers, tisserands, chercheurs, contribuent au développement de l'association en aidant les éleveurs à structurer leur filière laine (tri et transformation de la laine) et en mettant en place des stages de savoir-faire notamment sur Livernon et Espédaillac. Le directeur du P.N.R des Causses du Quercy, précise que le Parc apportera lui aussi sa contribution avec l'embauche d'un chargé de mission pour chercher des débouchés européens à la filière laine.

La conférence s'est terminée par deux démonstrations autour d'ateliers découverte, l'un sur le feutrage à l'eau et au savon et l'autre sur le filage de la laine au fuseau et au rouet.



## Cérémonies

### Commémoration du 8 mai

Dimanche 8 mai 2022 à 11 h 30, de nombreux Crempsois s'étaient rassemblés devant le monument aux morts pour commémorer le 77e anniversaire de la victoire de 1945, en présence du conseil municipal et des anciens combattants : Michel Rouelles, Francis Couyba, Michel Armand, Roger Gélis et Jean Houssard (porte-drapeau).

La maire Nathalie Ricard a fait la lecture de l'ordre du jour n° 9 du général De Lattre de Tassigny, puis, une jeune Crempsoise, Anna Vialette a lu le message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Après le dépôt d'une gerbe au pied du monument et la sonnerie aux morts, Benjamin Hatterlay a fait l'appel des



soldats tombés pour la France. Suivirent la minute de silence, le recueillement et l'hymne national. En fin de cérémonie, la maire a convié l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

## Retour sur la cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice a eu lieu vendredi 11 novembre dernier, à 11h, devant une belle assemblée, toutes générations confondues. Nathalie Ricard et son conseil municipal ont accueilli les anciens combattants et Raymond Rouzee, porte-drapeau de cette cérémonie.

Les Crempsois et Crempsoises venus très nombreux ont rendu hommage aux enfants de Cremps morts pour la France. La maire a lu l'allocation de M. Sébastien Lecornu, ministre des armées, et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État en charge des anciens combattants et de la mémoire. Un hommage tout particulier a été rendu aux deux soldats morts pour la France au Mali. Anna Vialette a donné lecture du message de l'Union Française des associations de Combattants et de Victimes de Guerre. Puis l'appel des morts a été fait par Benjamin Hatterley. Le jeune Loucca, a déposé la composition florale, avant que l'assemblée n'observe une minute de silence, suivie de la Marseillaise.



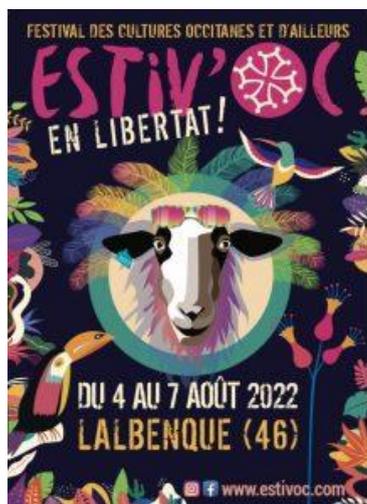
La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la municipalité sur la place de l'église.

## La vie du village

### Lancement d'un marché d'été hebdomadaire

A l'initiative du conseil municipal, un marché d'été semi-nocturne a eu lieu pour la première fois tous les jeudis soirs à partir de 17h sur la place des Festivités.

3-4 commerçants ambulants se sont installés chaque semaine sur la place en proposant des fruits, des légumes, du vin, des champignons et des plats cuisinés.



La municipalité tient à remercier tous les habitants qui ont participé au bon déroulement de ce marché ainsi que les commerçants pour leur présence.

Les élus souhaitent pérenniser ce marché d'été, en espérant pouvoir compter sur des commerçants supplémentaires.



### La culture brésilienne à l'affiche de la 8<sup>ème</sup> édition d'Estiv'Oc

Vendredi 5 août, à la salle des fêtes de Cremps, a eu lieu des stages de danse trad, de 10 h à midi, puis stages de danse Forro, de 14 h 30 à 16 h 30. Alise Baldens a tout fait pour que le soir les participants soient les meilleurs au grand bal de Lalbenque.

## **200 meules bleues ont traversé la commune de Cremps le samedi 10 septembre**



Le parcours de la balade 2022 du festival Le Lot en Meule Bleue s'est déroulé le samedi 10 septembre sur les routes de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne ! « Après le vin, le thème 2022 est la truffe » a annoncé Fred Decremps, le président. Le convoi des joyeux drilles avec leurs casques bleus et leurs capes roses partira, dès potron minet le 10 septembre, du parc des expositions du Grand Cahors à Fontanes pour plusieurs étapes : Montdoumerc, Lalbenque où un marché de la truffe a été reconstitué pour l'occasion, Varaire avec un déjeuner concocté par les Artisans du Goût Lotois (qui regroupe les 4 syndicats de métiers de bouche du Lot) dont un délicieux veau à la broche, Crégols, Esclauzels, Cremps, Aujols (avec une pause autour du lac), Laburgade. Le périple s'est terminé par un grand tour sur le circuit de Karthors avant le retour au parc des expos. « C'est un grand plaisir de recevoir une telle manifestation qui intéresse d'autres Communautés de communes. Cela va permettre de faire découvrir notre territoire et ses trésors. Le Lot en Meule Bleue, c'est le 2ème événement majeur cette année avec le Tour de France » a déclaré Jean-Claude Sauvier, le président de la Communauté de communes. « C'est un super coup de projecteur sur la Communauté de communes.

## **Les « Visages du Mali » se sont déployés à Cremps le 7 octobre**

« Visages d'Ailleurs ». Le festival « Les Visages du Mali » a débuté par un vernissage de l'exposition d'art Dogon et peintures d'Ako Wilson (avec l'Association Via Sahel Quercy Périgord) à la Halle de la mairie de Lalbenque puis le vendredi 7 octobre de 10h à 12h : un atelier cuisine s'est déroulé à la salle des fêtes de Cremps puis à 20h un repas soigneusement concocté a été servi. Adama Coulibaly a enflammé les cœurs et enthousiasmé le public avec son harpe à six cordes (le donso n'goni) et sa voix puissante et ensoleillée.

Et pour couronner le tout une démonstration de danse africain a comblé le public.



## **Une seconde jeunesse pour le Lac du Fraysse**

Samedi 29 octobre, une soixantaine de personnes se sont réunies en toute convivialité, à l'invitation de la Mairie de Cremps pour présenter les nouveaux aménagements réalisés autour du Lac du Fraysse : nettoyage des abords du lac, plantations d'arbres, installation de tables de pique-nique... Un nouveau garde-corps a été réalisé par le forgeron du village, Jacques Cardin (La Forge de Pech-Petit).

Le Lac du Fraysse est idéalement situé entre les communes de Cremps et de Laburgade.

Jocelyne Cournède, 1<sup>ère</sup> adjointe, a retracé l'histoire du lac des années 1900 à aujourd'hui. Madame le Maire a remercié toutes les personnes qui contribuent à l'entretien et à l'embellissement de ce lieu.

Le site reste particulièrement fréquenté par les promeneurs, les randonneurs... Ces nouveaux aménagements devraient le rendre encore plus attractif. La Mairie s'est associée avec la toute jeune association Entente Loisirs et ANimations (ELAN), créée mi-septembre 2022 par Sylvie Bankaert et Christophe Viguié, afin de proposer des animations à destination des enfants.

Dans le cadre de la fête d'Halloween, petits et grands, gentils monstres et sorcières ont pu se retrouver à 14h à la Forge de Pech-Petit, pour une animation maquillage et un atelier créatif, suivis d'une promenade déguisée jusqu'au Lac du Fraysse, où il était alors question de retrouver "une créature fantastique figée dans le temps et dans l'alliage", à l'image du diable du Pont Valentré. Et même si certains ont cru apercevoir le monstre du Loch Ness, ce n'était bel et bien qu'une carpe farceuse... Philippe, conteur et porte-parole des créatures fantastiques, paré d'une cape majestueuse et d'un masque de théâtre, a finalement fait son apparition dans ce lieu magique ; il est venu nous présenter la créature du Lac du Fraysse : Le Dragon-Serpent, "qui a surgi de la ferraille façonnée par la main de l'homme. Toute une nuit, il a cherché à se dégager de la masse d'acier pour forger son propre corps et trouver sa véritable place. (...) Le Dragon-Serpent a des choses à dire. Mais il ne sait pas les dire. (...) Alors il veut que sa parole passe par la voix et le cœur des enfants. Il veut vivre à travers les âges. Que des générations d'enfants, de femmes

et d'hommes puissent écouter et lire (...) son histoire. (...)". Les enfants vont maintenant écrire la légende du Dragon-Serpent. Afin de clôturer cette belle journée automnale, faite de belles rencontres et la naissance d'un projet ambitieux, un verre de l'amitié et un goûter ont été proposés par la municipalité ; des ballons et des bonbons ont été distribués aux enfants par l'association ELAN.

Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement un beau succès : la Mairie de Cremps, Jacques Cardin, Marie-Cécile Fel pour le projet d'écriture de la légende du Dragon-Serpent, mené en étroite collaboration avec le conteur, l'association ELAN.

Merci aussi à Sébastien Nodari, 1<sup>er</sup> adjoint de la Mairie de Lalbenque et conseiller régional, de nous avoir rendu une visite amicale et d'avoir salué notre initiative.



## **Théâtre musical avec les « Voix du Caméléon »**

Vendredi 18 novembre à 20 h, dans la salle des fêtes du village, la saison culturelle de la communauté de communes du Pays Lalbenque/Limogne (CCPLL) a proposé son second spectacle. La compagnie Les Voix du caméléon avec Pascale Bessard, Christophe Merle et Benjamin Barria a présenté une lecture théâtralisée musicale autour de l'œuvre d'Olivier Broudeaut "En attendant Bojangles".

C'est une histoire d'amour magique autour d'un couple où chaque jour est une fête perpétuelle. Chez eux il n'y a de place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. Ils vivent avec leur jeune fils. Un jour pourtant, la mère va trop loin et le père et le fils feront tout pour éviter l'inéluctable...



De superbes artistes qui vous embarqueront merveilleusement dans cette histoire. Afin que la soirée soit parfaite, elle a été suivie de tapas proposés par la Truffière de Floriane à Lalbenque.

## **Urbanisme**

### **Des nouvelles du Plan Local d'Urbanisme (PLUi)**

Cet été, les élus ont arpenté le terrain pour dessiner les futures Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ce sont les schémas d'aménagement des futures zones constructibles du PLUi, qui définissent par exemple l'emplacement des voiries et des bâtiments.

Actuellement, le service urbanisme travaille sur la finalisation des différentes pièces du PLUi, que sont le règlement écrit, la carte du zonage et les OAP. En parallèle, le bureau d'étude évalue l'impact environnemental du PLUi. D'autres étapes devront être validées avant l'approbation définitive du PLUi, comme la consultation des partenaires institutionnels (Etat, SCoT de Cahors et du Sud du Lot, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Région, Département et chambres consulaires) et l'enquête publique.

En parallèle, la communauté de communes s'est engagée à la préservation du GR65, élément patrimonial majeur de notre territoire, en partenariat avec le Parc Naturel Des Causses du Quercy. Les objectifs sont de conserver l'esprit de sentier, préserver les éléments bâtis et naturels remarquables, limiter l'artificialisation des sols, conserver les vues paysagères, et assurer une cohérence de la signalétique. Des outils règlementaires seront utilisés dans le futur PLUi pour répondre à ces objectifs.

Déposez votre requête sur :

- Le registre de concertation papier (cahier bleu) en mairie ou au siège de la communauté de communes, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque ou le registre de concertation électronique à l'adresse suivante : [concertationplui@ccpll.fr](mailto:concertationplui@ccpll.fr)

Pour plus d'information, contactez le service urbanisme – Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Téléphone : 05.65.24.60.44. - Mail : [urbanisme@ccpll.fr](mailto:urbanisme@ccpll.fr) - Site internet : <http://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>

## **Les autorisations d'urbanisme communales pour l'année 2022 sont au nombre de 22 réparties en :**

Permis de Construire : 9 --- Déclaration préalable : 5 --- Certificat d'urbanisme : 8

## **Etat civil**

### **Naissances**

Lia et Léo CARLIER, nés le 22 avril 2022 à Cahors.

Bérénice RENAUD, née le 03 mai 2022 à Cahors.

### **Mariages**

Mathilde LALA et Guillaume DABLANC, le 10 septembre 2022.

Viviane AUDEBERT et François DIGARD, le 08 octobre 2022.

### **Décès**

Nadège CHANTALAT, née le 25 août 1979 à Toulouse, décédée le 21 avril 2022.

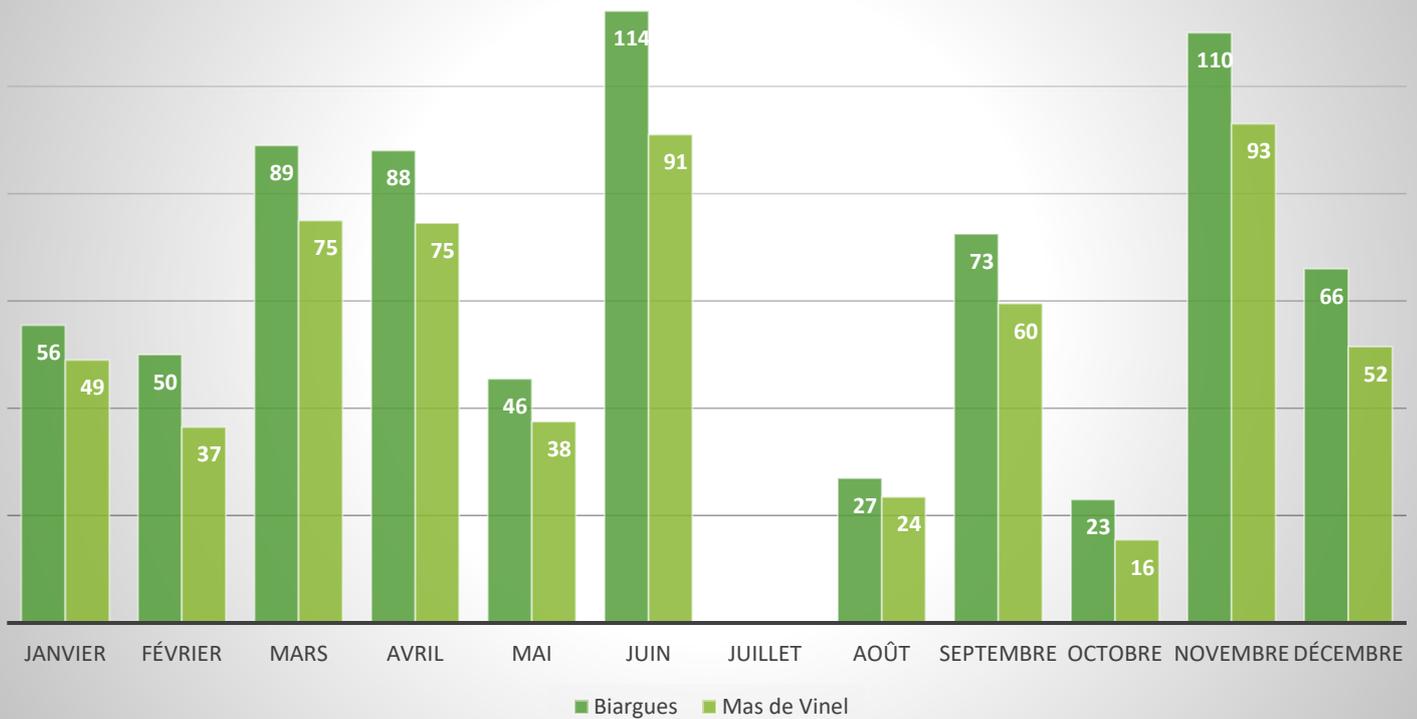
Richard DURIEUX, né le 13 octobre 1946 à Amiens, décédé à Paris le 22 décembre et inhumé à Cremps le 27 décembre.

Arlette JOUCLAS, née le 23 mai 1936 à Cremps, décédée le 5 janvier 2023, et inhumée à Cremps le 9 janvier.



## Pluviométrie

### Précipitations 2022 en millimètre



**Soit un total annuel de 740 mm pour Biarques et 606 mm pour le Mas de Vinel**

## Environnement

### Les incivilités perdurent !

S'il y a bien un problème récurrent, c'est bien celui des ordures et surtout des nombreuses incivilités régulièrement constatées dans les espaces propretés.

Beaucoup trop de déchets relevant de la déchetterie sont déposés à côté des containers mais aussi à côté des récup'erre aux pieds desquels on peut trouver des tas d'objets qui n'ont rien à y faire : miroirs, vaisselle, vitres...autant de choses qui devraient être déposées en déchetterie.

Ces incivilités sont totalement inacceptables, d'autant qu'elles obligent la commune à transporter les objets et détritux à la déchetterie.

La municipalité en appelle au civisme de chacun : bien faire attention à la manière dont les déchets sont triés et apporter en déchetterie tout ce qui ne relève pas des ordures ménagères et du recyclable.



Photo : espace propreté à la Pouzeraque

Dans la continuité des incivilités, les élus ont relevé plusieurs actes de vandalismes sur la commune qui occasionnent des frais de remise en état :



**Au lac de la Pouzeraque** : plusieurs pierres couronnant le muret ont été décelées et volées. Elles ont été remplacées.



**Route du Moulin** : le poteau d'éclairage public implanté route du Moulin a été accroché, il est en cours de réparation



**La croix du Mas d'Abert** a été remise sur son socle par les habitants du hameau.



**Le garde-corps de la Mairie** a été endommagé

Ces faits ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.

Récemment une habitante de la commune m'a informée que son véhicule a été endommagé sur la voie publique. Elle a porté plainte à la gendarmerie.

## Rencontres et conférences

### Aimez la viande et ceux qui la font



Les Rencontres MADE in VIANDE, ce sont des visites, des découvertes, des échanges avec les hommes et les femmes de la filière élevage et viande qui vous ouvrent leurs portes partout en France pour partager leurs métiers, leur quotidien et leurs valeurs.

La 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres MADE in VIANDE s'est déroulée à Cremps dans le cadre de 2 journées portes ouvertes les 12 et 16 mai de 9h30 à 12h30 à la ferme de Jérôme Pouzergues. A cette occasion, une classe de l'école d'Aujols et une classe de l'école de Cieurac ont visité l'élevage ovin et les élèves ont terminé la visite par une dégustation d'agneau et de merguez de brebis.



### Le procureur de la République à la rencontre des maires du Lot

Ce mercredi 29 juin, à 9 h, les maires du Lot étaient venus en nombre pour une rencontre avec Alexandre Rossi, procureur de la République, accompagné de son équipe (Bernard Lafarge, délégué du procureur et Frédérique Duigou, juriste-assistante), au cinéma Le Grand Palais à Cahors. L'objectif de cette réunion : présenter aux maires le fonctionnement de la justice et établir un contact de nature à optimiser la coopération entre élus et magistrats du parquet. Dans sa commune,



rappelons que le maire est à la fois une autorité de police administrative et un officier de police judiciaire, il dispose, par conséquent et schématiquement, de deux types de pouvoirs de police : la police administrative, exercée au nom de la commune, dont la finalité est essentiellement préventive et qui relève du juge administratif et la police judiciaire, exercée au nom de l'Etat, dont la finalité est répressive et qui relève du juge judiciaire. C'est au procureur de la République que revient la direction de la police judiciaire.

Organisée à l'initiative de l'AMF46, présidée par Jean-Marc Vayssouze et du Parquet, cette rencontre a notamment permis de présenter aux quelque 250 maires présents la mise en œuvre du protocole relatif à la justice de proximité.

Ce protocole, signé le 2 juillet 2021, entre l'Association des maires et élus du Lot (AMF46), les services de police et de gendarmerie et le parquet permet d'améliorer le traitement judiciaire des infractions dites « de faible intensité » en y apportant une réponse pénale rapide et adaptée. Les infractions qui en relèvent concernent essentiellement les atteintes à la tranquillité publique ainsi que les atteintes à l'environnement et à l'urbanisme.

La mise en place de ce dispositif s'appuie sur la volonté de l'institution judiciaire d'apporter aux concitoyens une réponse pénale effective et adaptée à chaque situation afin d'améliorer la lutte contre la petite délinquance du quotidien. L'idée est donc de permettre une réponse rapide, grâce à la proximité géographique, avec une justice rendue au plus près de la commission des infractions dans les territoires et une proximité temporelle avec une justice rapide dans le prononcé de la sanction. Pour aboutir, cette justice de proximité suppose l'instauration d'échanges constants entre tous les acteurs institutionnels en charge de la lutte contre ces infractions.

Or, le maire joue un rôle important dans la constatation et le signalement des infractions commises, première étape afin qu'une enquête soit diligentée le cas échéant, que le parquet puisse y apporter une réponse pénale et assurer un suivi

auprès des maires à l'origine du signallement. Une matinée d'échanges nourris et bien entendu particulièrement utile aux maires dans l'exercice de leurs fonctions.

## **Congrès des maires et élus du Lot**

L'édition 2022 du congrès des maires et élus du Lot s'est déroulée, le vendredi 30 septembre, au Parc des expositions du Grand Cahors (Fontanes). En parallèle, et pour la première fois, s'est tenu le 1er Salon des communes et intercommunalités. 43 exposants (CCI du Lot, CMA, Chambre d'agriculture, Enedis, FDEL/Territoire d'énergie Lot...) étaient ainsi au rendez-vous pour échanger avec les élus. Une table ronde thématique à laquelle a participé le Dr Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France, a permis d'aborder la question de la santé et de l'accès aux soins. L'après-midi, Rob Hopkins, à l'initiative du mouvement international des Villes en transition, est également intervenu.



## **Une réunion publique a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre à Cremps**



La Communauté de Communes s'est engagée dans une politique sociale à travers la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en partenariat avec la CAF du Lot. D'autres acteurs sont partenaires de la CTG : l'Etat, le Conseil Départemental et la MSA Tarn/Aveyron/Lot.

Cette démarche vise à mettre en cohérence, avec les acteurs concernés, les différentes politiques menées en direction de la population sur un même territoire.

En cette fin d'année 2022, la CTG est en cours de renouvellement. La CTG est constitué d'un document qui formalise l'état des lieux, les enjeux d'une politique sociale pour notre territoire et les actions à mener dans les prochaines années.

Afin d'être au plus près de vos souhaits/attentes, une réunion publique a été organisée le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à Cremps.

Plusieurs thèmes ont été abordés : Famille, jeunesse, éducation, loisirs, animation de la vie sociale, seniors, soutien aux plus fragiles, vie associative. Une cinquante d'habitants du territoire sont venus échanger sur leurs besoins au quotidien.

## **Crèche de Noël**

La traditionnelle crèche de Noël a fait son apparition en l'église de Notre Dame de Nativité.

Les bénévoles la confectionnent tous les ans.

La dernière messe de l'année 2022 a eu lieu le dimanche 11 décembre, les paroissiens ont pu admirer cette belle crèche.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'embellissement de l'église.

